

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 1. Identification de la substance et de la société

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit :** Carbonate de calcium (naturel)

**Synonymes :** Calcaire, calcite, pierre à teneur, moellon calcaire, granulats calcaire, sable calcaire, filler calcaire (liste non exhaustive)

**Nom chimique et formule:** Carbonate de calcium – CaCO<sub>3</sub>

**CAS :** 471-34-1

**EINECS :** 207-439-9

**Poids moléculaire :** 100,09

**Numéro d'enregistrement REACH :** exempté en vertu de l'annexe V.7 de la directive (EC) 1907/2006 (substance naturelle sans modification chimique)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées

La substance est destinée aux utilisations suivantes (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Désulfuration des gaz industriels
- Industrie du papier et des peintures
- Industrie des plastiques, des caoutchoucs et des élastomères.
- Industrie des adhésifs et mastics
- Construction & Génie civil
- Amendement minéral basique
- Alimentation animale
- Traitement chimique des eaux
- Industrie du verre et de la céramique
- Industrie chimique: neutralisation, ajustement du pH
- Métallurgie et sidérurgie : fondant, affinage
- Industries alimentaires et pharmaceutiques
- Industries de la chaux et des ciments
- Industries des insecticides et herbicides.
- 

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes.

- Utilisations industrielles, professionnelles et personnelles.

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées.

- Aucune utilisation déconseillée identifiée dans la section 1.2.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	Belgique EUROPE	PAYS-BAS	FRANCE
Nom	Carmeuse S.A.	Carmeuse Nederland	Carmeuse Chaux
Adresse	Rue du Château, 13a B-5300Seilles Belgique	P.O. Box 436 NL-2800 AL-Gouda Pays-Bas	215, route d'Arras 62320 Bois Bernard France
N° de téléphone	+32 85 830 111	+ 31 (0) 182 527 255	(+33) 03 21 20 10 21
N° de fax	+32 85 830 220	+ 31 (0) 182 526 264	(+33) 03 21 75 82 95
E-mail d'une personne compétente responsable de la FDS	jeannoel.bolle@ carmeuse.be	jacques.bauduin@ carmeuse.nl	christian.sloma@ carmeuse.fr

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

PAYS	N° d'urgence européen	Numéro du Centre national de traitement et de prévention des intoxications	Numéro de téléphone d'urgence de la société
BELGIQUE	112	(+32) 70 245 245	(+32) 85 830 125 NON joignable en dehors des heures ouvrables
FRANCE	112	(+33) 1 45 42 59 59	(+33) 1 39 75 27 00 NON joignable en dehors des heures ouvrables
Pays-Bas	112	(+31) 30 274 88 88	(+31) 182 527 255 NON joignable en dehors des heures ouvrables
Allemagne	112	(+49) 228 19 240	( +32) 85 830 125 NON joignable en dehors des heures ouvrables
Danemark	112	(+45) 82 12 12 12	
Espagne	112	(+34) 91 562 04 20	
Finlande	112	(+35) 8 9 47 19 77	
Hongrie	112	(+36) 1 476 11 20	
Irlande	112	(+35) 3 1 809 25 66	
Italie	112	118	
Luxembourg	112	(+32) 70 245 245	
Pologne	112	(+48) 41 34 65 156	
Portugal	112	(+35) 1 808 250 143	
République Tchèque	112	(+42) 0 224 91 92 93	
Roumanie	112	(+40) 729 1 65 271 ou (+ 40) 720 11 06 21	
Slovaquie	112	(+42) 1 254 774 1 66	
Slovénie	112	(+38) 6 1 434 7645	
Suède	112	(+46) 8 33 12 31	

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance

##### 2.1.1. Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008

La substance n'est pas classifiée comme dangereuse selon le règlement (CE) 1272/2008.

##### 2.1.2 Classification selon la Directive européenne n° 67/548/CEE

La substance n'est pas classifiée comme dangereuse selon la Directive européenne n° 67/548/CEE

##### 2.1.3 Informations additionnelles

Se reporter à la section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### 2.2.1. Étiquetage conforme au Règlement (CE) 1272/2008

La substance n'est pas étiquetée selon le Règlement (CE) 1272/2008

##### 2.2.2. Étiquetage conforme à la Directive européenne n° 67/548/CEE

La substance n'est pas étiquetée selon la Directive européenne n° 67/548/CEE

##### 2.2.3. Informations supplémentaires.

Pour un aperçu complet des mentions de danger et de phases de risque, se reporter à la section 16.

#### 2.3. Autres dangers

- Ne contient pas de composant(s) répondant aux critères de PBT et/ou vPvB figurant dans la liste de l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.
- Aucun autre danger identifié.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

CAS	EINECS	N° d'enregistrement Reach	Nom du produit	Classification selon la directive 67/548/CEE/ DSD	Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]
471-34-1	207-439-9	exempté <sup>1</sup>	Calcium carbonate	Non classé	Non classé

#### 3.2. Mélanges

Néant.

<sup>1</sup> Le carbonate de calcium (CAS: 471-34-1) est exempté de l'enregistrement REACH à condition que la substance réponde aux conditions détaillées dans l'annexe V, paragraphe 7, c-à-d se produisant naturellement et sans modification chimique.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

- Transporter à l'air libre la personne exposée. Si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

- Retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement la zone affectée à grande eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux

- Rincer abondamment les yeux avec de l'eau, sans oublier les paupières. Si la gêne oculaire persiste, consulter un ophtalmologue.

##### En cas d'ingestion

- Faire boire immédiatement une grande quantité d'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

##### Autoprotection du secouriste

- Pas de précautions spéciales.

#### 4.2. Principaux symptômes, effets aigus et différés

Aucun symptôme ou effet n'ont été rapportés.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux et traitements spéciaux particuliers nécessaires

Néant.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

- Le produit n'est pas combustible. Pas de mesures spéciales de protection contre l'incendie requises.

##### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

- Néant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultants de la substance

Gaz, fumées et vapeurs asphyxiantes de dioxyde de calcium à des températures supérieures à 600°C.

#### 5.3. Conseils destinés aux pompiers

Pas de précautions spéciales recommandées.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1 Pour les non secouristes

Porter un équipement de protection individuelle approprié :

- Protection respiratoire : en cas de poussière, porter un masque anti-poussière de type P1 ou P3 (Norme Européenne 143).
- Eviter la formation de poussières
- Eviter d'inhaler les poussières

##### 6.1.2 Pour les secouristes

Porter un équipement de protection individuelle approprié :

- Protection respiratoire : en cas de poussière, porter un masque anti-poussière de type P1 ou P3 (Norme Européenne 143).
- Eviter la formation de poussières
- Eviter d'inhaler les poussières

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures environnementales spéciales recommandées.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Dans tous les cas, éviter la formation de poussières.
- Ramasser et absorber les déversements à l'aide d'un procédé mécanique.
- Conserver dans des récipients propres.
- Conserver les récipients fermés.
- Traiter le matériau récupéré comme indiqué dans la section « Considérations relatives à l'élimination » (section 13).
- Rincer abondamment à l'eau.
- Conserver à l'écart des acides

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour toute information sur les contrôles de l'exposition, la protection individuelle ou les considérations relatives à l'élimination du produit, consulter les sections 8 et 13 et l'annexe de la présente fiche de données de sécurité.



Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### 7.1.1. Mesures de protection

- Limiter la production de poussières
- Ne pas respirer la poussière.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Utiliser le produit dans un endroit aéré.
- Tenir à l'écart des produits incompatibles.
- 

##### 7.1.2 Conseils de protection contre l'incendie et les explosions.

Le produit n'est pas inflammable. Aucune mesure de protection spéciale contre le feu est recommandée.

##### 7.1.3. Conseils en matière d'hygiène générale

- Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
- Se laver les mains après avoir utilisé le produit.
- Ne pas porter de vêtements contaminés et les équipements de protection en dehors du lieu de travail.

#### 7.2. Conditions concernant le stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- La substance doit être conservée au sec.
- Il est recommandé de conserver le produit dans des silos spécialement conçus à cet effet pour éviter la formation de poussière.
- Il est recommandé de garder le contenant fermé pour éviter la formation de poussière.
- Ne pas entreposer près des acides

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur les utilisations spécifiques du produit, contactez votre fournisseur.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Exposition professionnelle

###### 8.1.1.1 Valeurs limites sur le lieu de travail

Respecter les dispositions réglementaires pour les poussières inhalables et respirables. Veuillez-vous reporter à l'annexe 1 de la présente SDS pour les valeurs nationales de limites d'exposition.

###### 8.1.1.2 Valeurs limites biologiques

Non applicable

##### 8.1.2 Procédures de surveillance recommandées

Néant.

##### 8.1.3 Limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques des contaminants de l'air

Non applicable

##### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

###### DNEL :

Travailleurs				
Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effets aigus (systémique)	Effets chroniques (local)	Effets chroniques (systémique)
Voie orale	non obligatoires			
Inhalation	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	10 mg / m <sup>3</sup>
Absorption cutanée	Aucun danger identifié			

Consommateurs				
Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effets aigus (systémique)	Effets chroniques (local)	Effets chroniques (systémique)
Voie orale	Pas de danger identifié	6,1 mg/kg pc/jour	Pas de danger identifié	6,1 mg/kg pc/jour
Inhalation	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	10 mg/m <sup>3</sup>
Absorption cutanée	Aucun danger identifié			

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### PNEC :

Cible pour la protection de l'environnement	PNEC	Remarques
Eau	Pas de danger identifié	Ne présente pas de toxicité aiguë pour les poissons, les invertébrés, les algues et les micro-organismes aux concentrations testées dans le cadre des études. La toxicité aiguë pour les poissons, les invertébrés, les algues et les micro-organismes est supérieure à la plus forte concentration testée et dépasse donc la solubilité maximum du carbonate de calcium dans l'eau.
Sédiments	Pas de danger identifié	Le carbonate de calcium et les ions de calcium et de carbonate sont omniprésents dans l'environnement et sont naturellement présents dans le sol, l'eau et les sédiments. Les sédiments contiennent naturellement une forte concentration en calcium et en carbonate du fait de l'altération physique et/ou chimique des roches riches en calcium qui se produit dans l'environnement. Le calcium sera assimilé par les espèces vivant dans le sédiment. Il est donc nécessaire de préserver un bon équilibre chimique dans les sols, l'eau et les sédiments. Le carbonate s'intégrera au cycle du carbone et circulera ensuite dans toute la biosphère.  En raison de la présence naturelle du carbonate de calcium dans l'environnement, il ne devrait pas être toxique pour les organismes vivant dans les sédiments.
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l	NOEC ; AF=10
Sol (agricole)	Pas de danger identifié	Ne présente pas de toxicité aiguë pour les vers de terre, les plantes (soja, tomate et avoine) et les micro-organismes du sol aux concentrations testées dans les études. La toxicité aiguë pour les vers de terre, les plantes et les micro-organismes du sol est supérieure aux plus fortes concentrations testées et dépasse donc la solubilité maximum du carbonate de calcium dans l'eau.
Air	Pas de danger identifié	
Nourriture (bio-accumulation)	Non identifié	Aucun potentiel pour bio-accumulation

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôle techniques appropriées.

- Limiter la production de poussière en suspension dans l'air.
- Utiliser des procédés fermés, une ventilation locale aspirante ou toute autre mesure technique de contrôle permettant de maintenir les concentrations en suspension dans l'air en-dessous des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations menées par l'utilisateur génèrent de la poussière, des émanations ou du brouillard, utiliser la ventilation pour maintenir les particules en suspension dans l'air en-dessous des limites d'exposition.
- Appliquer des mesures d'organisation, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses.
- Retirer et laver les vêtements salis.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle.

##### 8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

- Porter des lunettes de sécurité

##### 8.2.2.2 Protection de la peau et du corps

- Porter une combinaison de protection
- Porter des gants (PVC, Néoprène, caoutchouc naturel).

##### 8.2.2.3 Protection respiratoire

- En cas de poussière, porter un masque anti-poussière de type P1 ou P3 (Norme Européenne 143).

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à l'environnement :

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Pour toute information détaillée complémentaire, consulter l'Annexe de la présente FDS.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	Valeur	Méthode	Remarque
Apparence/état physique	Poudre, granule, pierre de couleur variable		
Odeur	Inodore		
Seuil de détection de l'odeur	Non applicable		
pH	9,1	pH-métrie	
Point de fusion	Se décompose à des températures supérieures à 450 °C		Handbook
Point d'ébullition	Non applicable		
Point d'éclair	Non applicable		
Taux d'évaporation	Non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C)		
Inflammabilité	Non inflammable	Méthode N1 (flammabilité) Méthode N4 (autoinflammabilité)	
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites explosives	Non applicable		
Pression de vapeur	Non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C)		
Densité de vapeur	Non applicable		
Densité de masse	2,7-2,95		Handbook
Solubilité dans l'eau (20°C, g/l)	0,0166 g/l	OCDE 105	
Coefficient de partage	Non applicable (substances inorganiques)		
Température de décomposition	Se décompose à des températures supérieures à 450 °C		
Viscosité	Non applicable pour les solides		
Propriétés explosives	Non explosif compte tenu de sa structure		Prédiction
Propriétés oxydantes	Pas de propriétés oxydantes compte tenu de sa structure		Prédiction

#### 9.2. Autres informations

Aucune

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

- Stable dans les conditions recommandées de stockage

#### 10.2. Stabilité chimique

- Le contact avec des acides ou un fort échauffement (> 450°C) libère dioxyde de carbone, parfois violemment.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- En contact avec des acides, libère du dioxyde de carbone, parfois de manière violente.

#### 10.4. Conditions à éviter

- Produira du dioxyde de carbone lors d'un fort échauffement (> 450°C) ou au contact d'acides.

#### 10.5. Matières incompatibles

- Acides.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

- Réagit avec les acides pour former du dioxyde de carbone qui déplace l'oxygène de l'air dans des espaces fermés.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

Classe de danger correspondante	Dose à effet	Espèce	Méthode
Toxicité orale aiguë	LD50 > 2 000 mg/kg de poids corporel	Rat	OCDE 420
Toxicité cutanée aiguë	LD50 > 2 000 mg/kg de poids corporel	Rat	OCDE 402
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (4h) >3 mg/l air	Rat	OCDE 403
Irritation de la peau	Non irritant	Lapin	OCDE 404
Graves lésions/irritations oculaires	Non irritant	Lapin	OCDE 405
Sensibilisation de la peau ou des voies respiratoires	Non allergène cutané	Souris	OCDE 429
Effets mutagènes	Non mutagène	Tests <i>in vitro</i>	OCDE 471 OCDE 476 OCDE 473
Effets cancérogènes	Aucune indication de cancérogénicité	-	-
Toxicité vis-à-vis de la reproduction	NOEL (parentéral) 1 000 mg/kg de poids corporel/jour	Rat	OCDE 422
STOT exposition unique	Aucune toxicité pour un organe donné n'a été observée lors des tests aigus		
STOT exposition répétée	Aucune toxicité pour un organe donné n'a été observée lors des tests de toxicité des doses répétées		
Danger d'aspiration	Aucun danger d'aspiration envisagé		

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 12. Informations éco toxicologiques

#### 12.1. Information sur les effets éco toxicologiques

Toxicité aquatique	Dose à effet	Temps exposition	Espèce	Méthode	Evaluation	Remarque
Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 % v/v solution saturée du matériau de test	96h	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OCDE 203	Dépasse solubilité maximale de la substance	essai limite
Toxicité aiguë/chronique pour les invertébrés	CL50 >100 % v/v solution saturée du matériau de test	48h	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 202	Dépasse solubilité maximale de la substance	essai limite
Toxicité aiguë pour les algues	CE50 >14 mg/l NOEC (72h) 14 mg/l	72h	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201	Dépasse solubilité maximale de la substance	essai limite
Toxicité pour les micro-organismes STP	CE50 >1 000 mg/l NOEC (3h) 1 000 mg/l	3h	Activated sewage sludge	OCDE 209	Pas de toxicité	-
Toxicité aiguë pour les vers de terre	CL50 >1 000 mg/kg de sol sec NOEC (14j) 1 000 mg/kg de sol sec	14j	<i>Eisenia fetida</i>	OCDE 207	Pas de toxicité aiguë	essai limite
Toxicité pour les plantes	CE50 > 1 000 mg/kg de sol sec NOEC (21j) 1 000 mg/kg de sol sec	21j	<i>Glycine max (soja)</i> <i>Lycopersicon esculentum (tomate)</i> <i>Avena sativa (avoine)</i>	OCDE 28	Pas de toxicité aiguë	Résultats basés sur la levée des semis et la croissance
Toxicité pour les micro-organismes vivant dans le sol	CE50 >1 000 mg/kg de sol sec NOEC (28j) 1 000 mg/kg de sol sec	28j	Soil microorganismes	OCDE 216	Pas de toxicité	essai limite



Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1 Dégradation abiotique

- La substance est inorganique et donc ne subira pas de dégradation abiotique.

#### 12.2.2 Biodégradation

- La substance est inorganique et donc ne subira pas de biodégradation

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Sans objet pour les substances inorganiques.

### 12.4. Mobilité dans le sol

- Non applicable.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets indésirables

- Selon les critères du système de classification et d'étiquetage européen, la substance n'exige pas d'être classée comme dangereuse pour l'environnement.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### 13.1.1 Les codes de déchets / désignations des déchets EWC

- Les déchets doivent être éliminés conformément à la législation locale et nationale en vigueur.
- Les déchets peuvent être mis en décharge si les réglementations locales le permettent.
- Éliminer les déchets conformément aux directives européennes.

##### 13.1.2 Traitement de l'emballage :

- Vider les récipients.
- Éliminer comme un produit non utilisé.
- Les récipients vides et propres doivent être réutilisés conformément aux réglementations.

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 14. Informations relatives au transport

Le carbonate de calcium ne figure pas sur la liste des substances dangereuses à transporter (ADR (route), RID (rail), IMDG/GGVSea (mer)).

#### 14.1. Numéro ONU

- Néant

#### 14.2. Nom d'expédition ONU

- Non exigé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Non exigé

#### 14.4. Groupe d'emballage

- Non exigé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Néant

#### 14.6. Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

- Éviter la formation de poussière lors du transport.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

- Non exigé

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Etiquetage (règlement (CE) n° 1272/2008 et la directive 67/548/CEE)**

La substance n'est pas étiquetée conformément à la législation de l'UE.

- **Les informations d'inventaire**

Liste Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Conforme à l'inventaire.
Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Conforme à l'inventaire.
Liste canadienne des substances domestiques (DSL)	Conforme à l'inventaire.
Produits chimiques existant Corée(KECI) (KECI (KR))	Conforme à l'inventaire.
Liste européenne des substances chimiques existantes (EINECS)	Conforme à l'inventaire.
Liste (ENCS (JP)) Japonaise (ENCS)	Conforme à l'inventaire.
Inventaire des substances chimiques existantes (Chine) (IECS)	Conforme à l'inventaire.
Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Conforme à l'inventaire.
Nouvelle-Zélande Inventaire des substances chimiques (AICS)	Conforme à l'inventaire.

- **Législation nationale - Allemagne**
  - Classe de stockage allemand: 13 - solides non combustibles
  - Déchets Classe de contamination: Non de danger de l'eau
- **Autres règlements**

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le carbonate de calcium (naturel) est exempté de l'enregistrement REACH. Aucune évaluation formelle de la sécurité chimique n'a donc été réalisée pour cette substance par le fournisseur. Toutefois, le carbonate de calcium (précipité) est considéré comme la même substance que le carbonate de calcium naturel. Le carbonate de calcium (précipité) a été enregistré. Les données provenant des dossiers d'enregistrement sont diffusés sur le site Web ECHA ([www.echa.europa.eu](http://www.echa.europa.eu)).

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### Section 16. Autres informations

#### 16.1. Mentions de danger et risque

- Non applicable

#### 16.2. Abréviations et acronymes

AF =	Facteur d'évaluation
DNEL =	Niveau sans effet dérivé
CE50 =	Concentration efficace 50 %
CL50 =	Concentration létale 50 %
DL50 =	Dose létale 50 %
NOAEL =	Pas de niveau d'effet indésirable observé
NOEC =	Pas de concentration d'effet observée
NOEL =	Pas de niveau d'effet observé
PBT	Substance persistante, bio-accumulable et toxique
PEC =	Niveau d'effet prévu
PNEC =	Niveau sans effet prévu
FDS =	Fiche de données de sécurité
STOT =	Toxicité organe cible spécifique
STP =	Usine de traitement des eaux usées
vPvB	Substance très persistante et très bio-accumulable

#### 16.3. Principaux documents de référence et sources de données

- Handbook of chemistry and physics

#### 16.4. Révision

Intégration des numéros d'appel des centres anti poison européens.

Sections 2 – 9 - 12 – 14 – 16

Suppression du N° UN1910 au point 14

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE

---

Cette FDS a été préparée conformément au Règlement (CE) 453/2010.

Les informations incluses dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, informations à la date de publication de ce document. Les informations sont données uniquement à titre d'orientation, par mesure de sécurité dans le cadre de la manipulation, de l'utilisation, du traitement, du stockage, du transport, de l'élimination et de la libération. Elles ne doivent pas être considérées comme une spécification de garantie ou de qualité. Les informations se rapportent uniquement au matériau spécifique indiqué. Il est possible qu'elles ne soient pas valables si celui-ci est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un procédé quelconque, sauf spécification dans le texte.

## FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit :

## CARBONATE DE CALCIUM (NATUREL)

Version :1.3

Date de révision : Février 2015

Date d'impression : Février 2015

### ANNEX 1

Occupational Exposure Limits in mg/m <sup>3</sup> 8 hours TWA dust		
Pays	Poussière non spécifique (inerte) INHALABLE	Poussière non spécifique (inerte) ALVEOLAIRE
Austria	15	6
Belgium	10	3
Bulgaria		4
Denmark	10	5
Finland	10	/
France	10	5
Germany	10	3
Greece	10	5
Ireland	10	4
Italy	10	3
Lithuania		10
Luxembourg	10	6
Netherlands	10	5
Norway	10	5
Portugal	10	5
Romania		10
Slovakia	10	
Spain	10	3
Sweden		5
Switzerland		6
UK	10	4